

Nontron le 18 Juin 2019

La Provisseure

à

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves  
des classes de seconde

**Lycée A.  
Dusolier**

Mesdames, Messieurs,



Suite à la commission d'affectation, votre enfant est affecté en classe de seconde  
au lycée Alcide Dusolier à Nontron.

Tél : 05 53.60.83.30  
Fax : 05.53.60.83.39

Les inscriptions auront lieu les :

Ce.0240021t@ac-bordeaux.fr

BP 102  
Av. Jules Ferry

24300 NONTRON

Lundi 1<sup>er</sup> juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
et  
Mardi 2 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

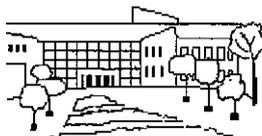
En cas d'impossibilité prière de prévenir, un rendez-vous vous sera donné.

Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la cité scolaire à  
l'adresse suivante : <https://www.adusolier-nontron.com/>

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales  
salutations.

La Provisseure

Elise COULON-COLOMBEAU



## INSCRIPTION LYCEE 2019

- Le dossier cartonné (beige)
- La fiche de renseignements
- La fiche d'inscription rentrée 2019
- Deux photos d'identité récentes
- L'autorisation de sortie
- L'exeat (certificat de sortie à demander à votre ancien établissement)
- La fiche médicale d'urgence
- La photocopie nominative** des pages de vaccinations du carnet de santé (pour les vaccinations récentes)
- Documents supplémentaires pour les élèves Internes
- Fiche lecteur biométrique
- Fiche télépaiement/téléservices
- En cas de divorce ou séparation des parents, fournir impérativement un justificatif attestant de la garde de l'enfant
- Une cotisation facultative de 10 € peut être versée par chèque à l'ordre du Foyer Socio-Educatif « La Ruche » (7 € pour le F.S.E. et 3 € pour l'association sportive)

*Le bureau du F.S.E. a décidé que l'élève dont les parents n'auraient pas réglé la cotisation, ne pourrait bénéficier des aides financières éventuelles apportées par le Foyer pour les sorties, les voyages, les activités pédagogiques payantes organisées au sein de l'établissement, etc ... au même tarif que les adhérents.*

*N'oubliez pas qu'il existe un fonds social cantine et un fonds social lycéen destinés aux familles en difficulté financière (la confidentialité est scrupuleusement respectée). Les aides portent sur la demi-pension, la pension, les voyages, l'achat des livres, les fournitures, l'aide complémentaire aux transports, etc*

**ÉLÈVE**NOM: \_\_\_\_\_ Prénom(s): \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Sexe : M  F 

Né(e) le: .... / .... / ..... Lieu de naissance (commune, département, pays): \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_ Téléphone élève : \_\_\_\_\_

Qualité: Externe :  DP :  Interne :  Transport scolaire : oui  non **RESPONSABLES LÉGAUX\*****Père :** Autorité parentale : Oui  Non 

NOM \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ (si différente de celle de l'élève)

Code postal: \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile: | | | | | | | | | | Téléphone portable: | | | | | | | | | |

Téléphone travail: | | | | | | | | | | Profession : \_\_\_\_\_

Adresse mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Signature :

**Mère :** Autorité parentale : Oui  Non 

NOM Marital (nom d'usage): \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ (si différente de celle de l'élève)

Code postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_

Téléphone domicile: | | | | | | | | | | Téléphone portable: | | | | | | | | | |

Téléphone travail: | | | | | | | | | | Profession: \_\_\_\_\_

Adresse mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Signature :

**Autre** (personne physique ou morale)

Organisme: \_\_\_\_\_ Personne référente: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_

Téléphone: | | | | | | | | | | Téléphone portable: | | | | | | | | | |

Adresse mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_ Signature :

\* **Responsables légaux**: Il est important de renseigner le document concernant les **deux responsables légaux** pour:

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)
- Les élections des représentants des parents d'élèves: **chaque parent** est électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).
  - ▶ Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés").
  - ▶ **Tout changement d'adresse en cours d'année doit être impérativement signalé au secrétariat du lycée,**



Avenue Jules FERRY  
24300 NONTRON  
☎ 05 53 60 83 30 📠 05 53 60 83 39  
Ce.02400211@ac-bordeaux.fr

INSCRIPTION BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

SECONDE

PREMIERE

TERMINALE

NOM (lettres capitales) :

PRÉNOM :

Qualité :  Externe  Demi-pensionnaire  Interne

Origine :  Collège Nontron  Collège autre

Origine :  Lycée Nontron  Lycée autre

Transport scolaire :  oui  non

Adhésion au foyer (10€) :  oui  non

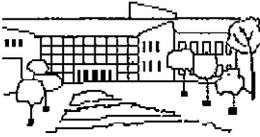
L'élève coche l'enseignement de spécialité du BAC PROFESSIONNEL.

OPTION OBLIGATOIRE AU CHOIX	
<input type="checkbox"/> Gestion Administration	<input type="checkbox"/> Commerce

LV1 OBLIGATOIRE	LV2 Obligatoire
<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Espagnol

Date et signature de l'élève

Date et signature des parents



## AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur : .....

Autorise

N'autorise pas

Mon fils, ma fille.....

En classe de.....

A quitter l'établissement pendant les temps libres (heures libres entre 2h de cours, récréations et pause méridienne).

Une salle d'étude, le CDI, des salles de cours (ouvertes à demande, sont à la disposition des élèves pour travailler sur le temps libre.

Vu et pris connaissance,

Date : .....

Signature de l'élève,

Signature des parents

**FICHE D'URGENCE**

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_ Année scolaire : 2019-2020

- NOM de l'élève : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 - Date de naissance : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

- Nom et adresse des représentants légaux : \_\_\_\_\_  
 - N° et adresse du centre de sécurité sociale : \_\_\_\_\_  
 - N° et adresse de l'assurance scolaire : \_\_\_\_\_

En cas d'accident, l'école s'efforce de vous prévenir par les moyens les plus rapides. En lui communiquant **au moins un numéro de téléphone\***, vous lui facilitez cette démarche.

N° de portable du représentant légal 1 : \_\_\_\_\_ Téléphone du travail : \_\_\_\_\_  
 N° de téléphone du domicile \_\_\_\_\_  
 N° de portable du représentant légal 2 : \_\_\_\_\_ Téléphone du travail : \_\_\_\_\_  
 N° de téléphone du domicile \_\_\_\_\_

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : \_\_\_\_\_

*\* En cas de changement de vos coordonnées téléphoniques en cours d'année, merci de le signaler à l'école.*

**Si votre enfant souffre d'une maladie (asthme, diabète, allergies alimentaires...) qui nécessite des dispositions particulières (prise de médicaments, soins...) pendant le temps scolaire, vous pouvez contacter le chef d'établissement ou le médecin ou infirmière de l'éducation nationale afin d'élaborer, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé (PAI).  
 Tous renseignements confidentiels doivent être joints sous enveloppe cachetée, à l'attention du médecin et de l'infirmière de l'éducation nationale.**

**EN CAS D'URGENCE**, le centre 15 (SAMU) est appelé. Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté vers l'hôpital le mieux adapté selon les modalités définies par le SAMU. La famille est immédiatement avertie par nos soins. *Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.*

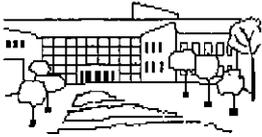
**INFORMATIONS MEDICALES :**

- Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant .....

.....

- Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'école.  
 .....  
 .....  
 .....

**VACCINATIONS : DT Polio/DT Coq Polio, ROR, BCG**  
 Merci de bien vouloir joindre **une photocopie, nominative et datée**, des pages du carnet de santé de votre enfant, concernant les vaccinations, ou un certificat médical les attestant.



**FICHE D'AUTORISATION DE SORTIE DES ELEVES INTERNES**

L'élève interne est impérativement présent dans l'établissement à partir de 17h30. Toute sortie après 17h30 (leçon de code, activités sportives, rendez-vous médical, etc...) doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la part du responsable légal à transmettre au CPE avant l'absence. De même que l'absence de l'internat d'un élève présent la journée devra être signalée à l'avance par écrit.

Coordonnées du correspondant (obligatoire) : .....

(le correspondant est susceptible d'héberger l'élève interne en cas de fermeture de l'internat)

**SORTIES DU MERCREDI**

- autorise
- n'autorise pas mon fils, ma fille, ..... classe : .....
- à sortir seul(e) le mercredi après-midi (après le repas de 17h30)
  
- autorise
- n'autorise pas mon fils, ma fille, ..... classe .....
- à s'absenter du mercredi après-midi (après le repas) au jeudi matin

**SORTIES ORGANISEES PAR LE FOYER SOCIO-EDUCATIF**

J'autorise mon fils, ma fille..... classe.....

à quitter l'établissement pour participer à toute sortie encadrées et organisée au cours de l'année scolaire.

Fait à                      le

Signature de l'élève

Signature des parents

## REGLES DE VIE DE L'INTERNAT

L'internat est un aspect particulier de la vie de l'établissement. Les élèves bénéficiant de ce service se doivent de respecter ses règles de vie en commun.

### • **HORAIRES**

Lever : 6h45  
Petit déjeuner : 7h30  
Goûter : 17h  
Dîner : 19h  
Entrée au dortoir : 20h  
Extinction des feux : 22h

A 20h, les élèves entrent dans leur dortoir respectif où ils pourront travailler soit dans leur chambre, soit dans la salle aménagée à cet effet jusqu'à 22h, (au-delà si besoin, pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et de Terminale).

### • **ETUDE**

1h30 d'étude est obligatoire pour tous les élèves de 17h30 à 19h. Cette étude aura lieu soit :

- dans une salle d'étude surveillée où le silence est exigé.
- dans des salles libres pour effectuer un travail en groupe.
- dans les chambres pour les élèves de classes de Terminale.
- l'internat constitue un facteur de réussite scolaire à condition de se saisir des opportunités offertes :
  - accès au CDI,
  - mise à disposition d'outils numériques dans chaque dortoir, ainsi qu'en salle d'étude,
  - organisation d'entraide en consultation avec le CPE et les professeurs des matières concernées.

### • **Sanctions :**

Les punitions et sanctions prévues au règlement intérieur de l'établissement s'appliquent également à l'internat. Le non-respect des règles de vie peut entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de service d'internat. Le non-respect des obligations liées au travail scolaire fera l'objet dans un premier temps d'une information aux parents. Des mesures d'accompagnements pourront également être proposées aux élèves volontaires (tutorat, entraide...)

### Usage des téléphones portables :

A l'exception du temps d'étude, l'usage du téléphone portable est autorisé jusqu'à l'heure d'extinction des feux (22h).

Tout contrevenant s'expose à la confiscation de son téléphone.

### • ***SORTIE DES INTERNES***

Les élèves internes pourront sortir uniquement sur autorisation parentale :

- le mercredi après-midi après le repas et jusqu'à 17h30
- après les cours jusqu'à 17h30 pour les élèves du lycée.
- après les cours et éventuellement jusqu'à 20h20 pour participer aux activités des clubs locaux sur autorisation écrite des parents
- le mercredi soir après le repas jusqu'au jeudi matin
- les sorties encadrées par le personnel de l'établissement (cinéma, théâtre, patinoire, bowling) feront l'objet d'une autorisation parentale.

Les absences de l'internat hormis le mercredi soie seront réservées à des cas exceptionnels (type rendez-vous médical) à condition d'être prévenu dès le lundi d'avant.

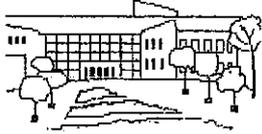
### • ***HEURES DE LOISIRS***

Diverses activités sont proposées :

- le foyer : les élèves peuvent utiliser le ping-pong, le baby foot, des jeux de société.
- la télévision : soirée télévision à la demande des élèves.
- activités de plein air : plateau aménagé, sports collectifs.

Éducation  
nationale

Lycée – Collège  
A. Dusolier



Service de l'Intendance

Tél : 05 53.60.83.30

Fax : 05.53.60.83.39

Gest.0240021t@ac-bordeaux.fr

BP 102  
Av. Jules Ferry

24300 NONTRON

Objet : mise en place d'un lecteur biométrique au restaurant scolaire.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que depuis septembre 2011, l'accès au self de notre établissement est géré par un lecteur biométrique.

Le procédé de cette biométrie accepté par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) utilise la photographie du contour de la main et non les empreintes digitales. Il ne laisse donc pas de traces qui pourraient être réutilisées à d'autres fins.

Ce système a été choisi, en remplacement du système à cartes, pour les raisons suivantes :

- pour les élèves : plus de carte oubliée, perdue ou cassée.....
- pour les familles : économie du rachat de la carte
- pour le Service de la Vie Scolaire : gestion des absences au restaurant scolaire facilitée : le système est fiable à 100% car les élèves ne peuvent plus s'échanger les cartes et couvrir d'éventuelles sorties illicites.
- Pour le Service de l'Intendance : plus besoin de régulariser manuellement et individuellement les oublis de cartes parfois très nombreux, plus besoin de renouveler les cartes perdues.

Les familles pourront si elles le souhaitent garder le système à cartes sachant que dès la première fois, le badge sera payant ou utiliser le système biométrique gratuit (solution retenue par plus de 96% des familles).

Afin de préparer la rentrée 2019/2020 dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître votre réponse en remplissant le coupon-réponse ci-joint. Ce coupon est à remettre lors de l'inscription de votre enfant.

Restant à votre disposition pour vous donner toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.



L'Agent-Comptable Gestionnaire,

  
Bruno FAYOLLE.

La Préveuseur,

  
E. COULON - COLOMBEAU

NOM et Prénom du responsable légal :

NOM et Prénom de l'élève :

Classe :

\* Je souhaite que mon enfant utilise le dispositif gratuit de reconnaissance du contour de la main.

\* Je ne souhaite pas que mon enfant utilise le dispositif de reconnaissance du contour de la main. Mon enfant accédera au restaurant scolaire par le lecteur de carte sachant que cette dernière est payante.

Signature du responsable légal,

Merci de rayer la mention inutile

## **TELEPAIEMENT DES FACTURES :**

**Madame, Monsieur,**

**Le service de télépaiement vient d'être activé. Voici le lien pour y accéder :**

<http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices/>

**Vous pouvez vous y connecter en utilisant l'identifiant et le mot de passe de votre compte d'accès aux services en ligne.**

**Vous pouvez ainsi procéder au paiement en ligne de vos factures d'hébergement : internat et demi-pension (1).**

**Ce moyen de règlement moderne est sûr, facile et rapide ; vous pouvez régler grâce à votre carte bancaire quand vous le souhaitez et de façon sécurisée. Vous recevrez dans votre boîte mail la confirmation de votre paiement.**

**Ce service est gratuit pour vous (2). Il vise à remplacer progressivement le règlement par chèque dont le traitement est onéreux et risqué (3).**

**La possibilité de dialoguer avec le service de gestion du lycée vous est également offerte en cliquant sur « Nous contacter ».**

-----

(1) Via la plateforme TIPI (Titre payable par internet) de la Direction Générale des Finances publiques.

(2) La commission interbancaire est supportée par le lycée et les frais de télépaiement par la Direction Générale des Finances publiques.

(3) Chèques perdus, sans provision...